

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02749

Numéro SIREN : 887 655 181

Nom ou dénomination : AAPC

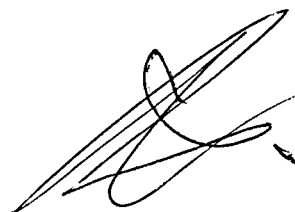
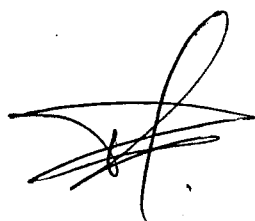
Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2023 sous le numéro de dépôt 13059

certifiées conforme à l'original.

SARL AAPC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : ZAC du Puech Radier
8 rue Montels Eglise
34970 LATTES
RCS MONTPELLIER N° 887 655 181

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022



Désignation de l'entreprise <u>AAPC</u>										Néant ☐ *													
Adresse de l'entreprise <u>8 RUE MONTELS EGLISE ZAC DU PUECH RADIER 34970 LATTES</u>																							
SIRET		8	8	7	6	5	5	1	8	1	0	0	0	2	2								
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1		2		Durée de l'exercice précédent *				1		2									
												Exercice N clos le		13		11		21		21		21	
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																	
		Autres *		014		016																	
	Immobilisations corporelles *		028	52 305	030	20 889	31 416																
	Immobilisations financières * (1)		040	4 118	042		4 118																
	Total I (5)		044	56 423	048	20 889	35 534																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	10 680	052		10 680															
		Marchandises *		060		062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	28 064	070		28 064															
		Autres * (3)		072	13 558	074		13 558															
	Valeurs mobilières de placement		080		082																		
	Disponibilités		084	31 277	086		31 277																
	Charges constatées d'avance *		092	13 208	094		13 208																
	Total II		096	96 786	098		96 786																
	Total général (I + II)		110	153 209	112	20 889	132 320																
PASSIF												Exercice N		NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				1 000																
	Écarts de réévaluation		124																				
	Réserve légale		126				100																
	Réserves réglementées *		130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131																				
	Report à nouveau		134				52 819																
	Résultat de l'exercice		136				7 793																
	Subventions d'investissement		137																				
	Provisions réglementées		140																				
	Total I		142				61 712																
Provisions pour risques et charges		154																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				21 949																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				3 000																
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				28 754																
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	3 211			16 904																
	Produits constatés d'avance		174																				
Total III		176				70 608																	
Total général (I + II + III)		180				132 320																	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	21 949															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	7 624															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																							

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AAPC

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	
		dont export et livraisons intracommunautaires			480 775	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230	3 596	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	484 371	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	113 452	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	(4 030)	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 15 951 - mobilier : - immobilier :)		242	185 561	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 009	
	Rémunérations du personnel *			250	119 316	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	39 225	
	Dotations aux amortissements *			254	10 838	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259	165	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	473 324	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	11 047
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	653
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347	1 674	
	Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	927	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	7 793
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	7 793	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	1 547	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 547	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	46	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	341		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346	620	
	Droit divers					
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	653	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS					352
	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2			354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	10 313
	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2			372		

Extension

SAGE Experts-comptables janvier 2023

certifiées conforme à l'original

SARL AAPC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : ZAC du Puech Radier
8 rue Montels Eglise
34970 LATTES
RCS MONTPELLIER N° 887 655 181

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 30 juin 2023

L'An 2023, le 30 juin à 09H00,

Les Associés de la SARL AAPC Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé : ZAC du Puech Radier, 8 rue Montels Eglise 34970 LATTES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n° 887 655 181 se sont réunis audit siège, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 3 juin 2023.

L'assemblée Générale est présidée par Monsieur PONS Michaël, cogérant.

Le président constate que sont présents :

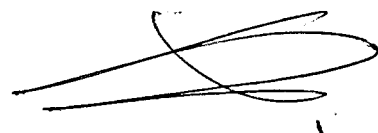
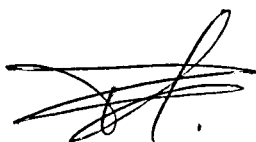
- **Monsieur Michaël PONS**, propriétaire de 500 parts,
- **Monsieur Anthony ARDIN**, propriétaire de 500 parts,

Soit au total deux associés présents, totalisant 1 000 parts d'une valeur nominale de 1 €.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- Les comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 (Bilan, Compte de résultat et Annexe)
- Le rapport de gestion concernant l'exercice susvisé.
- L'inventaire.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.
- Le rapport spécial sur les conventions intervenues directement ou de manière interposée entre la société et l'un de ses associés ou gérants, visées par l'article L.223-19 du code de commerce.



Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance concernant les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 / 12 / 2022.
- Approbation des comptes dudit exercice et affectation des résultats s'y rapportant.
- Examen des conventions réglementées intervenues entre la Société et ses associés au cours de l'exercice susvisé.
- Approbation de la rémunération de gérance.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance et la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

1^{ère} RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de la gérance et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et donne à la gérance quitus pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} RESOLUTION

L'assemblée des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2022, soit 7 793 €, de la manière suivante :

- Dotation au Poste Autres Réserves : 7 793 €

Par ailleurs, il a été décidé de transférer l'intégralité des sommes du poste Report à nouveau créateur au poste Autres Réserves.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci dessous :

Années	Distribution globale	Abattement 40%	Sans abattement
2020	-	-	-
2021	-	-	-

2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} RESOLUTION

L'assemblée des associés décide de fixer la rémunération des cogérants, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, comme suit, les cotisations personnelles étant prises en charge par la société.

- Monsieur Michaël PONS : 42 219 €
- Monsieur Anthony ARDIN : 41 925 €

La gérance pourra se faire rembourser ses frais de mission, réception et déplacements, sur présentation de justificatifs.

Cette résolution restera applicable jusqu'à nouvelle délibération.

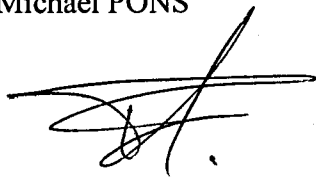
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Michaël PONS pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Michaël PONS



Anthony ARDIN

